

La Chambre des communes, qui compte 295 membres, soit un représentant pour chaque circonscription électorale, est le principal corps législatif du Canada. Dans chaque circonscription, le ou la candidate qui recueille le plus grand nombre de suffrages est élu(e), même s'il ou si elle n'obtient qu'une majorité relative. Le nombre de circonscriptions électorales est modifié après chaque recensement, aux termes de la Constitution et de la *Loi sur le remaniement de la carte électorale* qui prévoit la répartition, en gros, des sièges parlementaires en fonction de la population des régions. Chaque province doit compter au moins autant de députés que de sénateurs. La taille des circonscriptions électorales varie quelque peu, dans des limites prescrites. Voici la répartition actuelle des sièges :

<i>Région</i>	<i>Sièges</i>
Ontario	99
Québec	75
Colombie-Britannique	32
Alberta	26
Manitoba	14
Saskatchewan	14
Nouvelle-Écosse	11
Nouveau-Brunswick	10
Terre-Neuve et Labrador	7
Île-du-Prince-Édouard	4
Territoires du Nord-Ouest	2
Yukon	1
Total	295

Les partis politiques

Le système canadien de gouvernement ne pourrait fonctionner sans l'existence de partis politiques. Les grands partis fédéraux actuels (Libéral, Progressiste-conservateur et Néo-démocrate) n'ont pas été créés par des lois, mais sont reconnus légalement. Ils doivent leur existence au peuple canadien, et ils constituent des associations volontaires de personnes qui, grosso modo, ont les mêmes opinions sur des questions d'intérêt public.

Le parti qui obtient le plus grand nombre de sièges à la suite d'élections générales forme habituellement le gouvernement, et, à la demande du gouverneur général, son leader devient premier ministre. Si le parti au pouvoir avant les élections n'obtient pas une majorité absolue lors du scrutin, il a le droit de rester au pouvoir jusqu'à la convocation de la Chambre des communes nouvellement élue, afin de déterminer s'il peut gagner l'appui des partis minoritaires et continuer ainsi à gouverner le pays. Ceci s'est produit en 1925 et 1926, et en 1972.